CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E159675** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2026**

ÉDITÉ LE **15/01/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/02/2002
Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 16/01/2024
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MORLAIX 440 921 278 RCS

Siret : **440 921 278 00030**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5037592

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 56436004

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 56436004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : **EURL L'HURIEC**

32 RUE DE LA REPUBLIQUE
29410 PLEYBER-CHRIST

Téléphone : 02 98 79 73 80 **Fax :**
Portable : 06 09 11 98 37

Site Internet :
E-mail : jc.lhuriec@gmail.com

Responsabilité légale :
L'HURIEC JEAN-CLAUDE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE / L'HURIEC JEAN-CLAUDE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	02/02/2021
o Poêle ou insert bois	02/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/04/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.